

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

PAS-A-PAS

Demande d'agrément pour intervenants extérieurs dans les enseignements artistiques - Démarche pour collectivité territoriale, association, entreprise

DE3 - Bureau des actions éducatives, culturelles et partenariales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Effectuer une démarche administrative en ligne

		=
	-	<u> </u>
1	7.	
(_
 \sim	~	



Sommaire



- I-Effectuer une demande d'agrément
- II- Consulter mon dossier
- III- Agrément
- **IV-** Contact



Qui est concerné par cette démarche?

Cette demande s'adresse aux collectivités territoriales, aux associations ou aux personnes possédant un numéro de SIRET souhaitant intervenir régulièrement dans les écoles primaires publiques du Pas-de-Calais. L'agrément est départemental, annuel. La demande est à renouveler chaque année. Il peut être dénoncé à tout moment en cas de dysfonctionnement avéré.

I- EFFECTUER UNE DEMANDE D'AGRÉMENT

- Cliquer sur "Commencer la démarche"
- Compléter les informations relatives à votre identité : Civilité, Prénom et Nom
- Télécharger le VADE-MECUM disponible puis cocher la case « MENTIONS LÉGALES D'INFORMATION AU **TRAITEMENT** »
- Renseigner les informations suivantes : Coordonnées et type de la structure. Vous êtes une collectivité territoriale ou une entreprise, saisissez votre numéro SIRET. Vous êtes une association, saisissez votre numéro RNA;
- Poursuivre en complétant l'identité du représentant de la structure ;
- Compléter les informations relatives aux personnes sollicitant un agrément (identité de la personne à agréer, choix de la discipline et du diplôme). Pour les personnes nées à l'étranger, il convient de préciser le département 99-Étranger;
- Télécharger le diplôme ou la qualification (à mettre en pièce jointe dans le point numéro 3) et le justificatif du statut professionnel de la personne à agréer ;

I- EFFECTUER UNE DEMANDE D'AGRÉMENT (suite)

- Vous avez la possibilité d'ajouter plusieurs intervenants sur une même demande. Un bouton « Ajouter un élément pour Intervenant proposé » est disponible en dessous ;
- Cocher les cases conditions d'intervention et je certifie l'exactitude ... ;
- Cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » ;
- Vous recevez une notification de dépôt sur votre adresse mail et dans la messagerie interne de démarches simplifiées.

I- EFFECTUER UNE DEMANDE D'AGRÉMENT (suite)



Lorsque vous commencez la saisie de votre dossier, celui-ci est enregistré en brouillon où il peut être modifié et/ou corrigé.



En brouillon, votre dossier n'est pas visible par les services de la DSDEN du Pas-de-Calais. Pour le transmettre au service, il vous faudra cliquer sur « déposer le dossier ».



Lorsque le service instruit votre dossier vous recevez une notification de prise en charge sur votre boite mail et dans la messagerie interne démarches simplifiées

II- CONSULTER MON DOSSIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE demarches-simplifiees.fr Gener Gener Française	ce.i62de3@ac-lille.fr USAGER ∨ Aide ネ FR
Mes dossiers	
Mes dossiers	
Rechercher un dossier	Afficher les dossiers par démarche
(N° de dossier, nom / prénom, mots-clés)	Q Demande d'agrément pour intervenants extérieurs dans le 🗸 Affich
6 en cours 1 traité	
6 en cours 1 traité	Sélectionner un filtre 🗸
6 en cours 1 traité 1 dossier	Sélectionner un filtre 🗸
6 en cours 1 traité 1 dossier Demande d'agrément pour ir artistiques - département du 260624	Sélectionner un filtre ~ ntervenants extérieurs dans les enseignements Pas-de-Calais - Version destinée aux individuels- 3
6 en cours 1 traité 1 dossier Demande d'agrément pour ir artistiques - département du 260624 8 Laurent Pierre	Sélectionner un filtre ~ ntervenants extérieurs dans les enseignements Pas-de-Calais - Version destinée aux individuels- 3
6 en cours 1 traité 1 dossier Demande d'agrément pour in artistiques - département du 260624 ♀ Laurent Pierre ☑ Déposé le 26/08/2024	Sélectionner un filtre sélectionner un filtre mtervenants extérieurs dans les enseignements Pas-de-Calais - Version destinée aux individuels- dossier Nº 19 586 150 EN CONSTRUCTION 3
6 en cours 1 traité 1 dossier Demande d'agrément pour in artistiques - département du 260624 ♀ Laurent Pierre ☑ Déposé le 26/08/2024	Sélectionner un filtre ~ Intervenants extérieurs dans les enseignements Pas-de-Calais - Version destinée aux individuels- 3

 Votre dossier est consultable en cliquant sur l'onglet « Mes dossiers »

 Vos différentes demandes sont réparties dans ces onglets ;

3. Indique l'état d'avancement du dossier : **Brouillon** (dossier non soumis, il est modifiable), **En construction** (dossier non instruit et modifiable, il peut être dupliqué), **En instruction** (le dossier est en cours de traitement par les services), **Terminé** (le processus de traitement du dossier est finalisé) ;

4. Permet de réaliser différentes actions sur le dossier (transférer, dupliquer ou supprimer).

III-AGRÉMENT



Votre dossier est accepté

Vous recevez une notification par mail et dans la messagerie interne démarches simplifiées.

Vous devez télécharger votre attestation via le lien transmis, la signer et la transmettre au service instructeur par la messagerie interne à démarches simplifiées.

Votre agrément ne sera effectif qu'à la date de réception par les services de votre attestation signée.

Cette attestation est également téléchargeable dans l'onglet résumé de votre compte usager. Vous recevez une notification par mail et dans la messagerie interne démarches simplifiées vous indiquant le motif du refus ou le cas échéant une demande d'informations complémentaires.

Dans le cas où vous avez saisi plusieurs intervenants, votre dossier est refusé dans son intégralité le motif du refus ou le cas échéant une demande d'informations complémentaires vous sera transmise.



Votre dossier est refusé

V- CONTACT



Pour toutes questions ou en cas de difficultés dans l'utilisation de l'application Démarches Simplifiées, vous pouvez contacter les services de la DSDEN à l'adresse mail : ce.i62de3@ac-lille.fr ou en utilisant la messagerie interne de démarches simplifiées.